

# Flash Covid-19

## Une transition décisive pour le tissu entrepreneurial

Juillet - Septembre 2021



## BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

### Flash spécial crise du Covid-19

#### Une transition décisive pour le tissu entrepreneurial

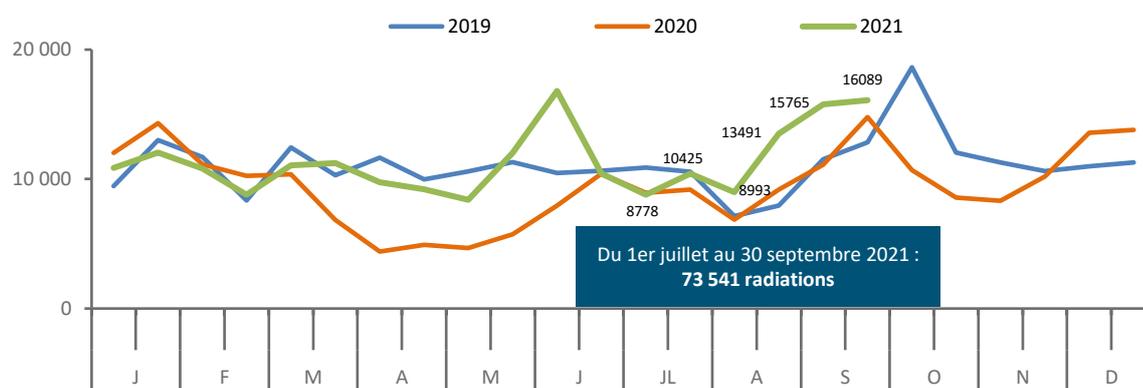
D'abord effectuée selon un ordre de priorité précis, la vaccination contre la Covid-19 en France est ouverte à tous depuis le 31 mai. L'avancement de cette campagne conjugué au déconfinement progressif ont permis à l'économie d'enregistrer une vive reprise pour quasiment retrouver son niveau d'avant crise en fin d'année. L'amélioration sur le champ de l'emploi est encore plus spectaculaire. Le niveau de l'emploi salarié a d'ores et déjà dépassé celui de 2019 et le taux de chômage devrait tomber en fin d'année à son plus bas niveau depuis 2008 (7,6 %). Du côté des entreprises, le taux de marge demeure élevé, l'investissement continue de progresser et les trésoreries préservent leur niveau record. Dans ce contexte totalement singulier en temps de crise, le puissant dynamisme entrepreneurial ne se dément pas en ce troisième trimestre 2021. Sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, 124 498 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit une progression de 6 % par rapport à la même période en 2020 et de plus de 24 % vs. 2019. Contrairement au premier semestre 2021, cet élan est davantage à mettre à l'actif des entreprises dites « classiques » (SAS, SARL...) plutôt qu'à celui des microstructures (cf. page 8 focus *microstructures*). De plus, la crise a redessiné des pans entiers de l'économie créant des besoins et ainsi directement des nouveaux positionnements de marché pour les entreprises (digital, e-commerce, transport...).

Dans le même temps, l'attente est de mise pour les ouvertures de procédures collectives. En effet, seulement 4 721 ouvertures de procédures collectives ont été enregistrées au troisième trimestre, soit une baisse de près de 18 % à un an d'intervalle et de plus de 46 % à deux ans d'intervalle. Bien que l'allègement graduel soit engagé avec la fin du fonds de solidarité le 30 septembre, les mesures entourant le « quoi qu'il en coûte » du gouvernement restent pour le moment actives et efficaces stabilisant le nombre de défaillances d'entreprises à un niveau historiquement bas. Une « normalisation » des défaillances semble tout de même inéluctable en particulier au regard de l'afflux des nouvelles immatriculations renforçant la concurrence des marchés et dont le turnover est structurellement plus élevé (cf. page 6 et 8).

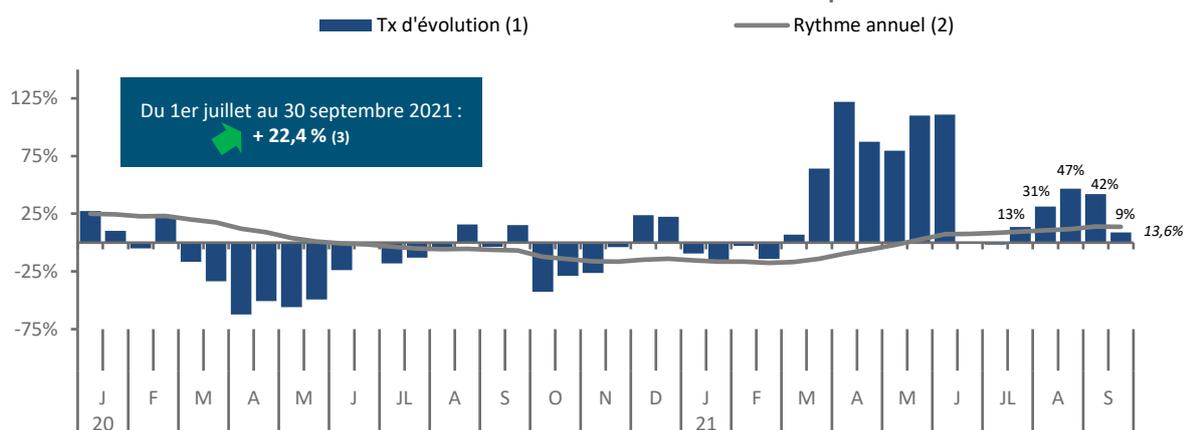
A l'inverse, le nombre de radiations d'entreprises n'a jamais été aussi haut. Entre le 1<sup>er</sup> juillet et 30 septembre 2021, 73 541 entreprises ont été radiées du Registre du Commerce et des Sociétés, soit une progression de plus de 22 % par rapport à la même période de 2020 et de près de 21 % vs. 2019. Si la dynamique se poursuit ainsi sur la fin de l'année, c'est près de 300 000 entreprises qui auront été radiées sur l'ensemble de l'année 2021. Déjà révélé lors du premier semestre, le phénomène des dirigeants d'entreprises préférant mettre la clé sous la porte et se réinventer sur un créneau plus porteur, plutôt que d'être confrontés à des problèmes d'insolvabilité, semble se poursuivre ce trimestre. Les radiations volontaires sont en effet de nouveau en progression de 23 % à un an d'intervalle.

Le tissu entrepreneurial amorce un virage particulièrement décisif pour la suite. La vive reprise de l'économie est enclenchée parallèlement au retrait progressif des aides gouvernementales. L'activité devra se maintenir à un haut niveau et les chefs d'entreprises devront faire preuve d'anticipations face à leurs éventuelles difficultés pour ne pas voir se dégrader dans les prochains mois la sinistralité des entreprises.

Nombre bimensuel de radiations d'entreprises



Évolution bimensuelle de radiations d'entreprises



(1) évolution de la quinzaine considérée par rapport à la même quinzaine de l'année précédente  
 (2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente  
 (3) évolution sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020  
 \*Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

## La hausse des radiations volontaires se poursuit

Sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021, les radiations enregistrées par les tribunaux de commerce progressent à nouveau de plus de 20 % par rapport au troisième trimestre 2020. Le nombre de radiations volontaires, avec près de 6 000 fermetures supplémentaires, croît de 23 %. A l'inverse, les radiations d'office, qui affichaient une très forte hausse au premier semestre 2021 (+ 107 %), chutent à présent de 14 % à un an d'intervalle. L'évolution des radiations d'office doit cependant être analysée avec précaution, n'étant pas nécessairement liée à la conjoncture mais pouvant résulter de décisions administratives ponctuelles (opérations de nettoyage des registres décidées par certains tribunaux par exemple). Les radiations à la suite d'une procédure collective enregistrent la plus forte progression en pourcentage, à + 49 %. Cette variation n'est pas nécessairement liée à la conjoncture récente et peut également émaner de difficultés antérieures à la crise. Enfin, les autres motifs, qui représentent une part plus faible des radiations, sont en hausse de 39 %.

A un an d'intervalle, la proportion de radiations volontaires reste assez stable, à un niveau élevé (42 %). On observe en revanche une forte diminution de la part des radiations d'office (- 7 points) au profit des radiations faisant suite à une procédure collective. Il semble donc que l'effet d'aubaine constaté au premier semestre 2021 se poursuive avec des entreprises ayant profité du soutien gouvernemental pour assainir leur situation financière, et choisissant de disparaître avant la fin des mesures d'aide.

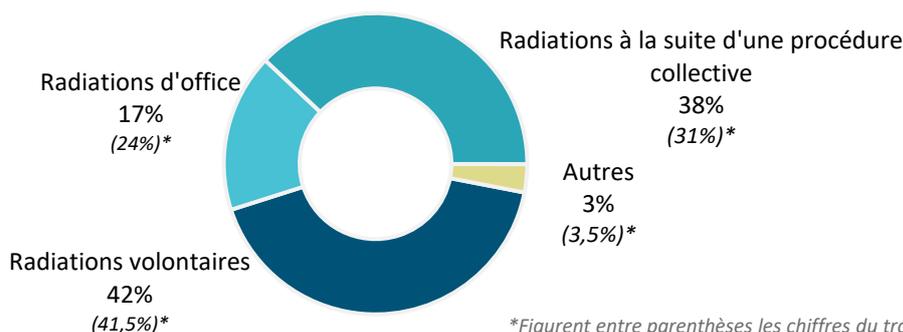
Alors que les années précédentes la part des radiations volontaires était beaucoup plus importante pour les entreprises individuelles, elle est équivalente au troisième trimestre à celle constatée pour les SAS ou SARL. En revanche, la part des radiations à la suite de procédures collectives représente désormais plus de la moitié des fermetures pour les entreprises individuelles.

## Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1er juillet au 30 septembre 2021

	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
<b>Radiations volontaires</b>	30 812	+ 5 743 (+ 23%)
<b>Radiations d'office</b>	12 419	- 2 067 (- 14%)
<b>Radiations à la suite d'une procédure collective</b>	28 046	+ 9 183 (+ 49%)
<b>Autres (décès...)</b>	2 254	+ 627 (+ 39%)

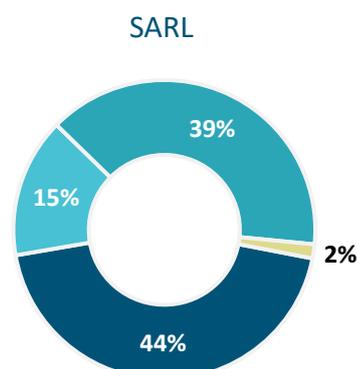
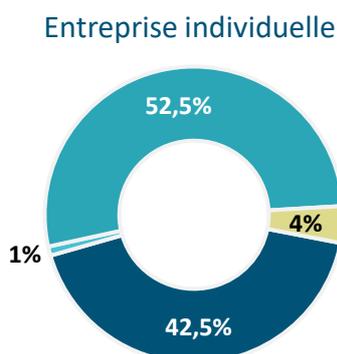
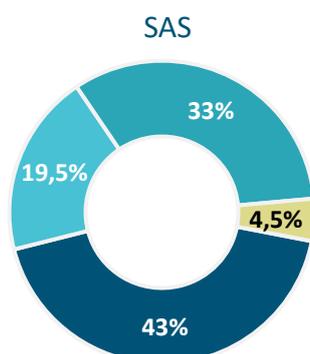
*Le motif n'est pas renseigné pour 10 radiations*

## Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1er juillet au 30 septembre 2021



*\*Figurent entre parenthèses les chiffres du troisième trimestre 2020*

## Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1er juillet au 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020

Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

## Nette baisse de l'âge moyen des entreprises radiées

Sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021, les entreprises radiées étaient âgées de 10,5 ans en moyenne, soit une chute de 1 an et 10 mois par rapport au troisième trimestre 2020.

On observe toujours une forte hétérogénéité selon les secteurs d'activité. La moyenne d'âge des entreprises radiées demeure la plus élevée dans les secteurs de l'*Agriculture, sylviculture et pêche* (18,8 ans soit - 2 ans à un an d'intervalle, une des plus fortes baisses) et dans les *Activités immobilières* (17,4 ans soit - 1,2 an). A l'opposé, l'ancienneté des entreprises radiées au troisième trimestre 2021 était la plus basse pour les secteurs de l'*Information et communication* (6,8 ans soit, - 1 an), et surtout du *Transport et entreposage* (3,6 ans, soit -2 mois). Concernant ce dernier secteur, l'ancienneté atteint péniblement les 2 ans pour la seule catégorie des livreurs à domicile. Les flux d'entreprises au sein de ce même secteur expliquent en grande partie la forte diminution de l'âge moyen des disparitions. En effet, la crise sanitaire a provoqué un essor fulgurant de la livraison à domicile, principalement effectuée par des entrepreneurs individuels, et a donc entraîné une vague de créations de ce type d'entreprises. Ces créations ayant souvent un caractère transitoire, on observe un turnover très important qui tend à s'intensifier. La progression au troisième trimestre 2021 des radiations dans ce secteur est telle (voir p.6) qu'elle entraîne mécaniquement une diminution générale de l'âge moyen des disparitions.

Cette hypothèse est confirmée par le détail selon le statut juridique. La moyenne d'âge au moment de la fermeture est la plus basse pour les entreprises individuelles (5,5 ans), avec une chute spectaculaire de 3 ans par rapport au troisième trimestre 2020.

**10,5 ans**

L'âge moyen des disparitions du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre  
Soit 1 an et 10 mois de moins à un an d'intervalle

### L'âge moyen des entreprises au moment de leur fermeture selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Act. immobilières	17,4 ans	- 1,2 an
Commerce	7,5 ans	- 1,8 an
Conseils et services aux entreprises	8,5 ans	- 11 mois
Transport et entreposage	3,6 ans	- 2 mois
Construction	10,3 ans	+ 1 mois
Hébergement et restauration	8,7 ans	- 6 mois
Act. financières et d'assurance	10,8 ans	- 1 an
Autres act. de services	8,4 ans	- 11 mois
Industries manufacturières et extractives	11,9 ans	- 2,2 ans
Information et communication	6,8 ans	- 1 an
Agriculture, sylviculture et pêche	18,8 ans	- 2 ans
Enseignement, santé et action sociale	11 ans	+ 5 mois

### L'âge moyen des entreprises au moment de leur radiation selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,2 ans	- 5 mois
Entreprise individuelle	5,5 ans	- 3 ans
SARL	12,8 ans	+ 8 mois

(1) évolution sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

\*Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

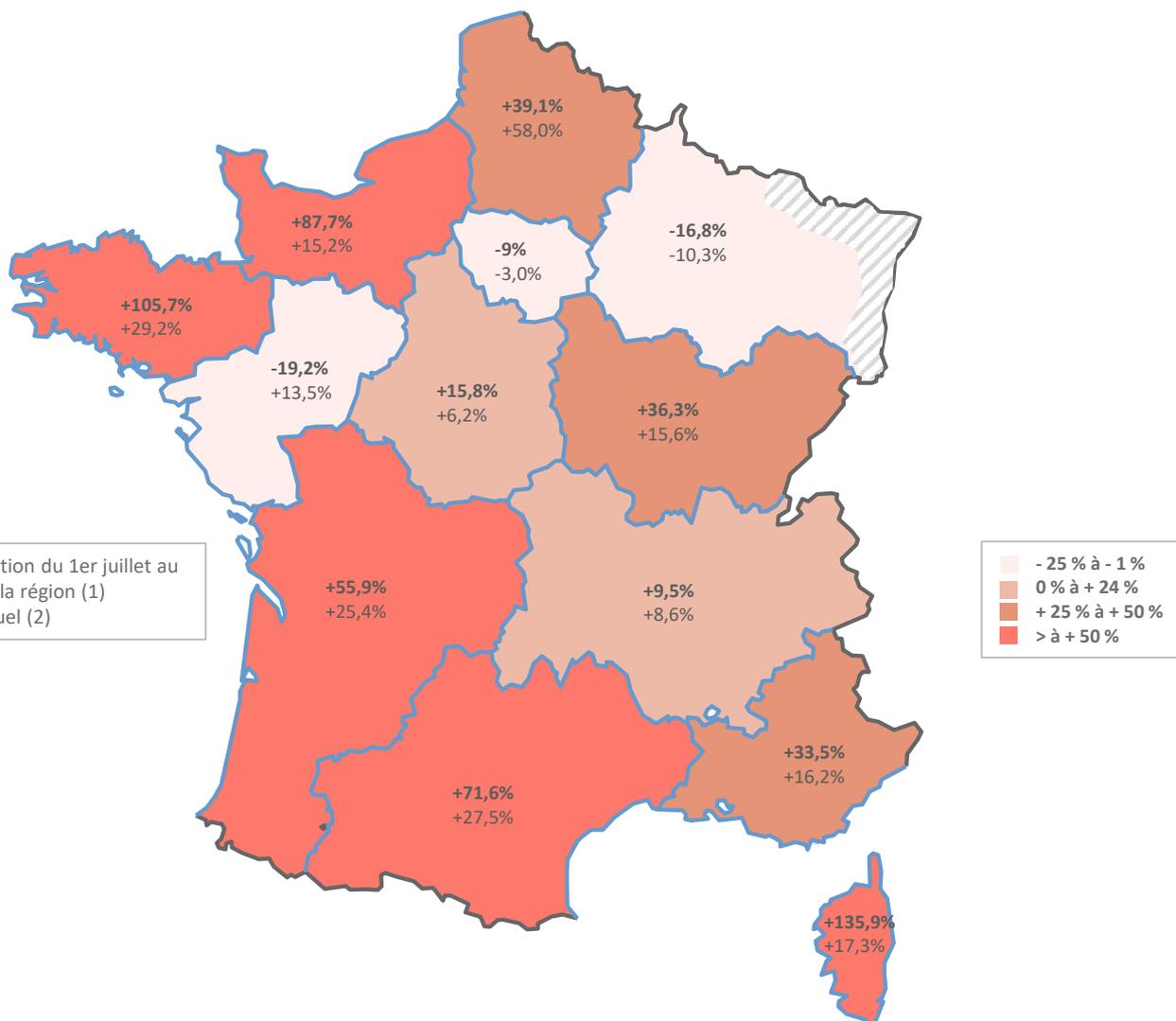
## Les Pays de la Loire, le Grand-Est et l'Île-de-France mieux orientés

La France semble divisée en trois zones au troisième trimestre 2021 en matière de radiations d'entreprises. Les régions du nord-ouest et du sud-ouest enregistrent à nouveau une forte progression du nombre de fermetures à un an d'intervalle. La hausse est spectaculaire en Corse et en Bretagne, avec une croissance qui dépasse les 100 %. L'augmentation des radiations est de moindre intensité au centre et à l'est du pays ainsi que dans la région Hauts-de-France. Enfin, trois régions se distinguent par une diminution du nombre de radiations au troisième trimestre 2021 : les Pays de la Loire (-19,2 %), le Grand-Est (-16,8 %) et l'Île-de-France (-9 %).

En tendance annuelle, les variations sont plus contenues par rapport au seul troisième trimestre 2021. Seules deux régions affichent une tendance négative sur 12 mois : l'Île-de-France (-3 %) et le Grand-Est (-10,3 %).

Encore une fois, les disparités entre régions peuvent s'expliquer notamment par leur spécialisation dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise sanitaire, mais également par le dynamisme local lors de la reprise d'activité.

## Évolutions régionales des radiations sur la période du 1er juillet au 30 septembre



(1) évolution sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

\*Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

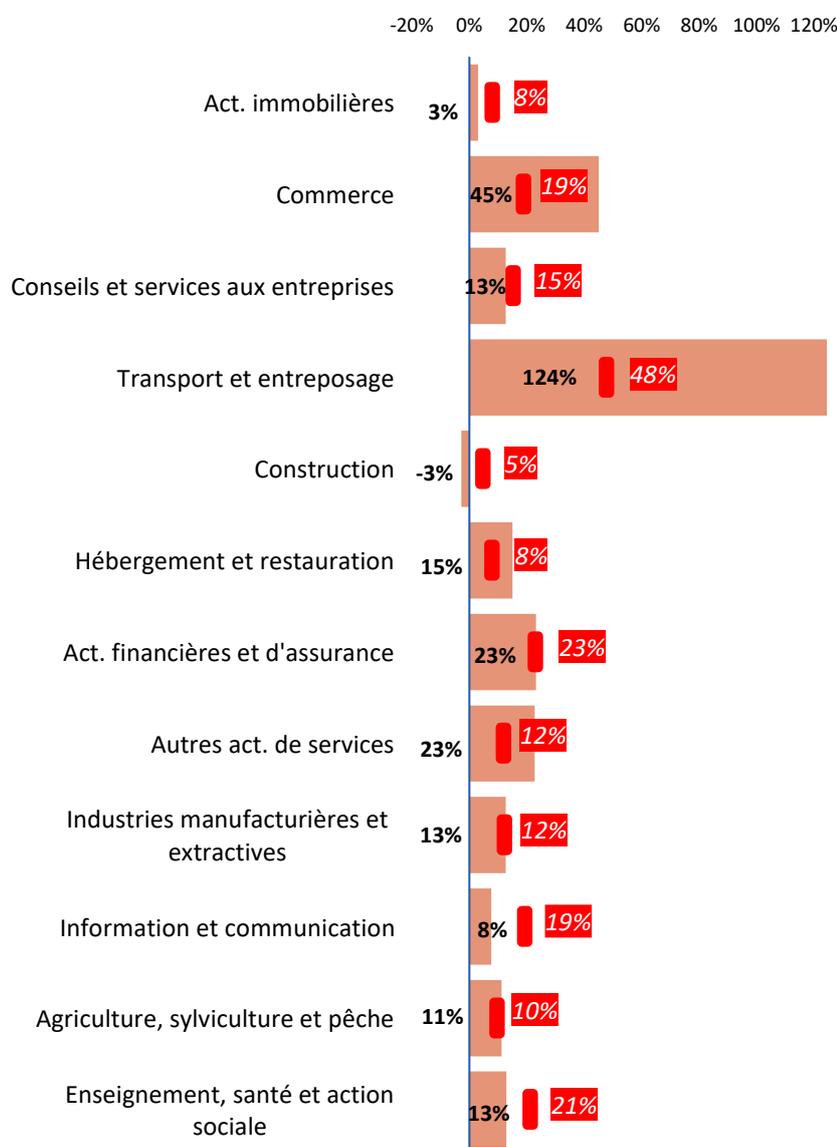
## Le turnover s'intensifie dans les secteurs à forte croissance

La progression des radiations d'entreprises au troisième trimestre 2021 s'observe dans tous les secteurs de l'économie à l'exception de la *Construction* (en baisse de 3 %). Les évolutions demeurent cependant très hétérogènes. Le *Commerce* (et en particulier le e-commerce), ainsi que le secteur du *Transport et entreposage* (tiré par la *Livraison à domicile*) affichent à nouveau des hausses exceptionnelles.

Ces activités sont presque exclusivement constituées d'entreprises individuelles dont le nombre de radiations fait plus que doubler sur la période (cf. page 8 focus microstructures), et répondent bien souvent à des stratégies de survie et de reconversion des employés des secteurs sinistrés. Le turnover est donc important dans ces secteurs émergents, et tend plutôt à s'accroître. Ainsi, le secteur du *Transport et entreposage* affiche une croissance exceptionnelle de plus de 120 % du nombre de radiations par rapport au troisième trimestre 2020 pour une croissance du nombre d'immatriculations de 20% sur la même période. Pour la seule *Livraison de nourriture à domicile*, la hausse dépasse même les 300 %. Le *Commerce* enregistre quant à lui la deuxième plus forte progression des radiations, avec une augmentation de 45 % à un an d'intervalle. Là encore, la hausse dépasse les 130 % pour le seul e-commerce pour une progression du nombre d'immatriculations de plus de 11% sur la même période. Dans tous les autres macro-secteurs, l'augmentation est inférieure à 25 %.

Si les variations sont particulièrement notables dans les activités ayant le vent en poupe, les secteurs traditionnels concentrent toujours la majorité des radiations d'entreprises. Ainsi, les secteurs de la *Location de logements et de terrains* et de la *Restauration* représentent près d'un quart du total des radiations.

## Évolutions des radiations sur la période du 1er juillet au 30 septembre 2021



X % : taux d'évolution du 1er juillet au 30 septembre du secteur (1)  
X % : rythme annuel (2)

(1) évolution sur la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020

(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente

\*Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

# LES GRANDES TENDANCES DU 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

Les chiffres clés (du 1er juillet au 30 septembre) :

**124 498**

Nombre de créations d'entreprises  
(immatriculations)

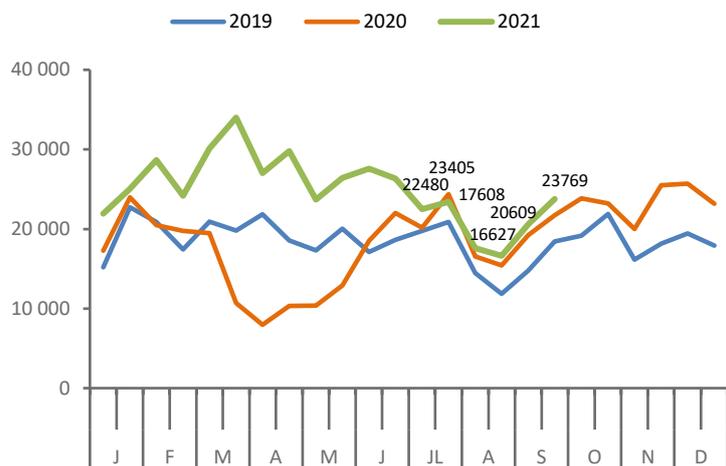
**+ 6 %**  
2021/2020

**4 721**

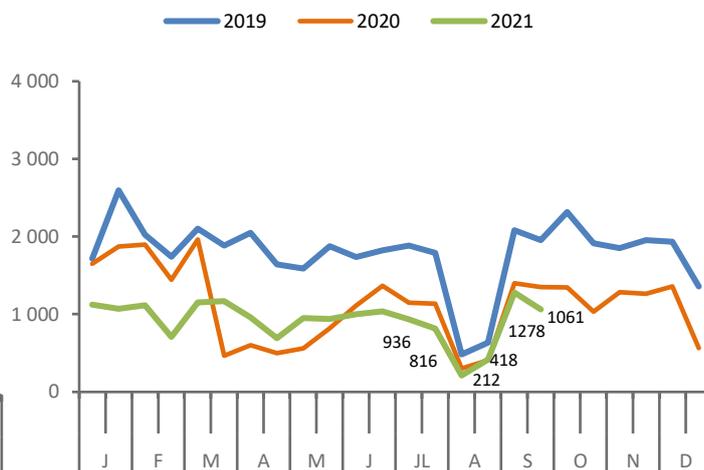
Nombre d'entreprises  
en difficulté  
(ouvertures de procédures collectives)

**- 17,8 %**  
2021/2020

Nombre bimensuel d'immatriculations



Nombre bimensuel d'ouvertures de procédures collectives



## Une dynamique entrepreneuriale toujours favorable

Alors que le gouvernement s'apprête à diminuer les aides versées aux entreprises, les indicateurs sont toujours au vert pour le tissu entrepreneurial français. Les créations d'entreprises, déjà à des niveaux très élevés, progressent à nouveau de 6 % au troisième trimestre 2021 à un an d'intervalle. L'écart par rapport aux chiffres des deux années précédentes se resserre tout de même, puisque la progression frôlait 70 % sur le premier semestre 2021 par rapport à la même période de 2020.

Contrairement au début d'année, la progression des immatriculations est moins forte pour les entreprises individuelles que pour les autres types d'entreprises, ce qui explique cette hausse de moindre ampleur.

Concernant les défaillances, les mesures gouvernementales continuent à « protéger » les entreprises, et le nombre d'ouvertures de procédures collectives se contracte de près de 18 % à un an d'intervalle. Si la fin du « quoi qu'il en coûte » et plus particulièrement de la mise en amortissement du prêt garanti par l'Etat (PGE) pourraient entraîner une accentuation des difficultés pour certaines entreprises, une explosion des défaillances ne semble pas à craindre dans l'immédiat.

## Focus microstructures

Les chiffres clés des entreprises individuelles (du 1er juillet au 30 septembre) :

# 42 143

Nombre de créations  
d'entreprises

**+ 3,4 %**  
2021/2020

# 26 696

Nombre de radiations

**+ 106,1 %**  
2021/2020

Top 5 des secteurs

Top 5 des secteurs

Secteurs	Nombre de créations	Évolution à un an	Secteurs	Nombre de radiations	Évolution à un an
Autres activités de poste et de courrier	14 183	+ 22 %	Autres activités de poste et de courrier	4 368	+ 314 %
Vente à distance sur catalogue spécialisé	2 782	+ 42 %	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	1 887	+ 199 %
Vente à distance sur catalogue général	1 769	- 10 %	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1 556	+ 133 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1 409	- 24 %	Restauration de type rapide	1 408	+ 86 %
Nettoyage courant des bâtiments	1 218	- 5 %	Vente à distance sur catalogue spécialisé	965	+ 176 %

## Focus hôtellerie-restauration et événementiel

(ensemble du secteur hébergement et restauration + code d'activité des organisateurs d'événements)

Les chiffres clés du secteur (du 1er juillet au 30 septembre) :

# 6 016 créations d'entreprises

hôtellerie-restauration	5 698	- 31 %
Événementiel	318	+ 25,5 %

**- 29,5 %**  
2021/2020

# 527 entreprises en difficulté

hôtellerie-restauration	506	- 45,5 %
Événementiel	21	- 30 %

**- 45,2 %**  
2021/2020

# 6 501 radiations

hôtellerie-restauration	6 296	+ 15 %
Événementiel	205	+ 25,5 %

**+ 15,3 %**  
2021/2020

### Méthodologie

Ce document est réalisé à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2021. Ces données sont issues directement des registres publics tenus par ces Greffes et sont déclarées par les chefs d'entreprises concernés ou mentionnées d'office par les greffiers. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Moselle et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi Spécific.